30e TOURNOI DU LÄUCH 2022

A.S.L. ROBERTSAU – STRASBOURG

**Règlement Particulier**

1. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions RGC) de la FFBaD. Ces éléments de règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, ou avec sa fédération nationale affiliée BWF, et être en possession de sa licence le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert : aux seniors et aux catégories leur permettant de jouer en sénior.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés N2 et inférieur. Les tableaux sénior seront réalisés sur la base de 7 séries définies par un classement maximum. Pour les doubles et mixtes, chaque joueur devra avoir son classement de la catégorie inférieur ou égal au classement maximum. Le classement pris en compte est le classement officiel à la date du tirage au sort, le 15 janvier 2022. L’organisateur se réserve le droit de modifier la catégorie d’inscription d’un joueur ou d’une paire si cette inscription n’était pas en accord avec le RGC : *« Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. »*

|  |
| --- |
| Läuch 2022 – Classements maximum par séries |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| N2 | N3 | R5 | R6 | D7 | D8 | P10 |

1. Les tableaux proposés sont le simple, le double et le mixte. Chaque joueur peut s’inscrire dans deux tableaux, le panachage des groupes entre simple, double et mixte est permis.
2. Les inscriptions seront exclusivement enregistrées via le formulaire <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScRnPZGwbXwnnfe1BHn3z91PDgUC-PF-8CIpje7vARXyRCzug/viewform?vc=0&c=0&w=1>
Tout autre mode d’inscription, papier, mail, téléphone, … sera **refusé**. La date limite d’inscription est fixée au 12 janvier 2022 23h59.
3. Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1ère phase et l’élimination directe pour la phase finale.
4. Le tournoi est limité à 400 joueurs, avec un maximum de 32 inscriptions par catégorie. Les inscriptions sont prises dans l’ordre des réceptions complètes, avec le paiement. En cas de groupe insuffisamment fourni, l’organisateur (avec l’accord du Juge Arbitre) se réserve le droit de fusionner ou d’annuler certains tableaux.
5. Les matches se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
6. La compétition sera gérée par Tournament Software.
7. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort fixée au 15 janvier 2022. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton par tout moyen (adresse postale : 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine ou adresse mail : valerie.sabigno@badmintongrandest.com) prouvant la date de réception.
8. Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
9. Les Juges-arbitres de la compétition seront MM. René GRAEF (JA principal), Jean-Louis KEHLHOFFNER et Mme Elisa LEROUX. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
10. Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu’à une heure avant l’heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s’absenter de la compétition devra le signaler à l’un des Juges arbitres et à l’une des tables de marque.
11. Les conséquences des erreurs susceptibles d’apparaître dans la composition des tableaux et relevant d’inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.
12. Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match sauf pour les finales. En cas de litige, le volant officiel – YONEX AEROSENSA 30 – sera en vente dans les salles et sera fourni gratuitement pour les finales.
13. Le temps minimum de récupération entre les matches est de 20 minutes.
14. Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes dès l’appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.
15. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l’éclairage au-dessus du terrain est considéré comme let au service au maximum deux fois de suite puis faute, et faute en jeu.
16. En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre). Cependant tout joueur pourra faire appel à l’un des Juges arbitres pour demander un arbitre. Le Juge-arbitre accédera à cette demande seulement s’il le juge nécessaire et si un arbitre est disponible.
17. Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition.
18. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour la finale). Un joueur n’est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.
19. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match. Le « coaching permanent » est interdit en dehors des arrêts prévus par les règles. Auront également accès au plateau de jeu, les organisateurs et les Officiels Techniques (corps arbitral). Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les juges arbitres et eux seuls.
20. Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la Compétition.
21. Tout joueur participant au tournoi devra appliquer les règles sanitaires liées à la pandémie de Covid 19 en vigueur le jour du tournoi, passe sanitaire, masque, distanciation, … Ces règles seront confirmées avec l’envoi des convocations.

**La participation au tournoi implique l’adhésion au RGC et au présent Règlement.**